



## Inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires trinitaires Année Scolaire 2020-2021

Madame, Monsieur,

Pour l'inscription de vos enfants dans les écoles trinitaires et compte tenu du contexte sanitaire actuel, nous vous prions de bien vouloir privilégier la transmission **par mail** à [educationlatrinite@villelt.fr](mailto:educationlatrinite@villelt.fr), des documents ci-dessous demandés.

Pour les familles, n'ayant pas accès au numérique, nous vous remercions d'en informer le **service éducation** au 04 93 27 64 16/31, un rendez-vous sera fixé.

Ces démarches concernent les **enfants trinitaires nés en 2017** rentrant en Petite Section et les enfants dont la date de naissance se situe entre début janvier 2018 et fin Mars 2018 (ces derniers seront inscrits sur liste d'attente), ainsi que les enfants des nouveaux trinitaires.

Nous vous demandons de bien vouloir porter à notre connaissance les informations suivantes :

### Concernant l'enfant à scolariser :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Sexe : F  M

Date de naissance: \_\_\_\_\_ Lieu de Naissance \_\_\_\_\_

### Concernant les responsables légaux :

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Adresse des parents :

Coordonnées téléphoniques des parents (portable et fixe) :

Adresse mail :

### Documents à fournir :

- Livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant,
- Un document établissant la qualité du responsable légal (pièce d'identité) et le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement de divorce), si aucun jugement n'a été rendu, une attestation conjointe avec copie des pièces d'identité des deux parents précisant les modalités de garde,
- Une attestation médicale indiquant que toutes les vaccinations obligatoires sont à jour au regard de l'âge de l'enfant (certificats de vaccination, carnet de santé),  
Le cas échéant, si l'enfant était déjà scolarisé, le certificat de radiation de l'école fréquentée l'année précédente,
- Un justificatif de domicile quittance de loyer de moins de trois mois ou titre de propriété,
- Photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition (supprimer la partie chiffrée),  
Un justificatif de domicile de moins de trois mois du responsable légal, facture d'électricité ou gaz ou eau ou attestation CPAM ou attestation CAF ou téléphone fixe,
- Si la résidence des parents se situe chez un tiers (hébergement) : les justificatifs de domicile à fournir sont :  
Un justificatif de domicile récent de - 3 mois au nom de la personne qui héberge  
Deux justificatifs de domicile récents de - 3 mois au nom de la personne hébergée à l'adresse de LA TRINITE (CAF si prestations / Attestation de sécurité sociale)  
Le cas échéant, fournir en plus la résiliation du contrat de bail de l'ancien logement,
- L'hébergeant devra également fournir la photocopie de sa carte d'identité et une attestation sur l'honneur.

PS : Pour les enfants présentant des troubles de santé, merci de bien vouloir le préciser afin qu'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) soit engagé.

Pour les enfants en garde alternée, dont l'un des deux parents réside "hors commune" se rapprocher du service éducation au 04.93.24.64.16, des formalités supplémentaires doivent être accomplies.